



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/09/2024

DELIBERATION N° 175/2024

PRÉSENTS : Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, Colette BENOUAHAB, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Audrey ROSSI, Jérôme BOUERI

ONT DONNÉ POUVOIR : Audrey ROSSI à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI à Julia BONNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

OBJET :

Approbation du
renouvellement de la
concession de pâturage
« LIBRE » à Monsieur
Mickaël VIALE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement de la concession pluriannuelle entre la Commune et Monsieur Mickaël VIAL, domicilié Route de Colla Bassa Vallée de la Maglia à Breil-sur-Roya, pour une durée de 9 ans et avec un loyer annuel de 170 € concernant le pâturage « LIBRE ». (Soumis au régime forestier de l'ONF)

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la concession de pâturage à Monsieur Mickaël VIALE.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

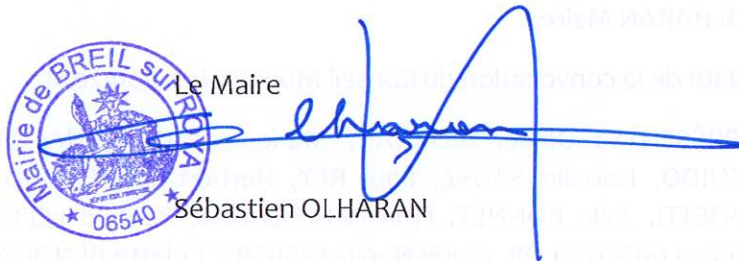
Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire
Sébastien OLHARAN